

BUREAU D'ETUDES ADMINISTRATIVES SOCIALES ET COMPTABLES

B. E. A. S.

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 50.000 Francs
Siège social : 7- 9 Villa Houssay - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
R.C.S : NANTERRE B 315 172 445

-000-

9331922

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

DU 28 FEVRIER 1995

-000-



L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quinze,

Le vingt huit février à onze heures,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée BUREAU D'ETUDES ADMINISTRATIVES SOCIALES ET COMPTABLES au capital de 50.000 F. divisé en 500 parts de 100 F. chacune, se sont réunis au Siège Social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance dans les formes et délais prescrits par la loi.

Sont Présents :

- Monsieur Francis PAYER, Associé	porteur de	1 part-
- La SA DE BOIS DIETERLE & Associés dénommée BDA, associé, représentée par son Président, Monsieur Bernard BOITON	porteur de	499 parts
	TOTAL	<u>500 parts</u>

représentant la totalité du capital social.

- Monsieur Philippe HARENG, gérant non associé

Le Gérant constate ainsi que l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

59 A H

Il rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 août 1994 ainsi que sur les opérations et conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus au gérant,
- affectation des résultats,
- démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- questions diverses.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport du gérant,
- l'inventaire, le compte du résultat, le bilan et l'annexe,
- le texte des résolutions proposées.

Il rappelle que ces divers documents ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Gérant donne ensuite lecture de son rapport.

Après lecture de celui-ci et échange d'observations entre les associés, les résolutions annexées sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 1994 les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus, au gérant, de sa gestion durant l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13 9) R 100

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 30.528,35 F., en report à nouveau, le portant ainsi à 278.283.24 F. et de distribuer un dividende de 100.000 F. soit 200 F. par part prélevé sur ce même poste.

L'Assemblée générale prend acte du fait qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe HARENG de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décide de nommer, pour le remplacer :

. Monsieur Gian-Carlo RANDAZZO, non associé,
né le 9 janvier 1951, demeurant à VIROFLAY (78220) 16 rue de la Côte,
qui a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, et ce, pour une durée illimitée.

Il exercera ses fonctions conformément à l'article XVII des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

- Monsieur Francis PAYER
- Monsieur Philippe HARENG, Gérant
- La SA "DE BOIS DIETERLE & Associés BDA
représentée par Monsieur Bernard BOITON

